



L'Uriopss Île-de-France, 70 ans d'histoire

29 juin 2021

Agir pour tous, être proche de chacun



Poser un regard sur le **passé**,
vivre ensemble le **présent**,
se projeter sur l'**avenir**.



L'assemblée générale 2021 et l'anniversaire des 70 ans de l'Uriopss Île-de-France se sont déroulés à la MAS.

Maison des associations de solidarité

10/18 rue des terres au curé, 75013 Paris



La MAS est un espace événementiel qui privilégie la location de ses salles pour les projets innovants associatif à caractère social. Inaugurée en 2007 par Olivier Laffon, fils d'Emille Laffon - Résistant français et compagnon de la libération.

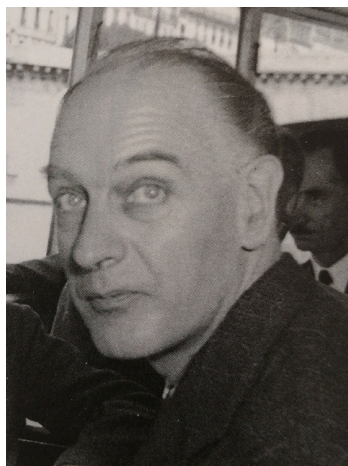
1951-2021

Agir pour tous, être proche de chacun

« Ce mot d' "Union", inconnu aujourd'hui de tant de français, redouté par tant d'autres, est cependant le seul qui convienne à une époque où tout se désagrège, s'avilit ou s'émascule faute que chacun en ait compris le sens et la vivifiante réalité. »

Jean Renaudin, pionnier de l'Uniopss,

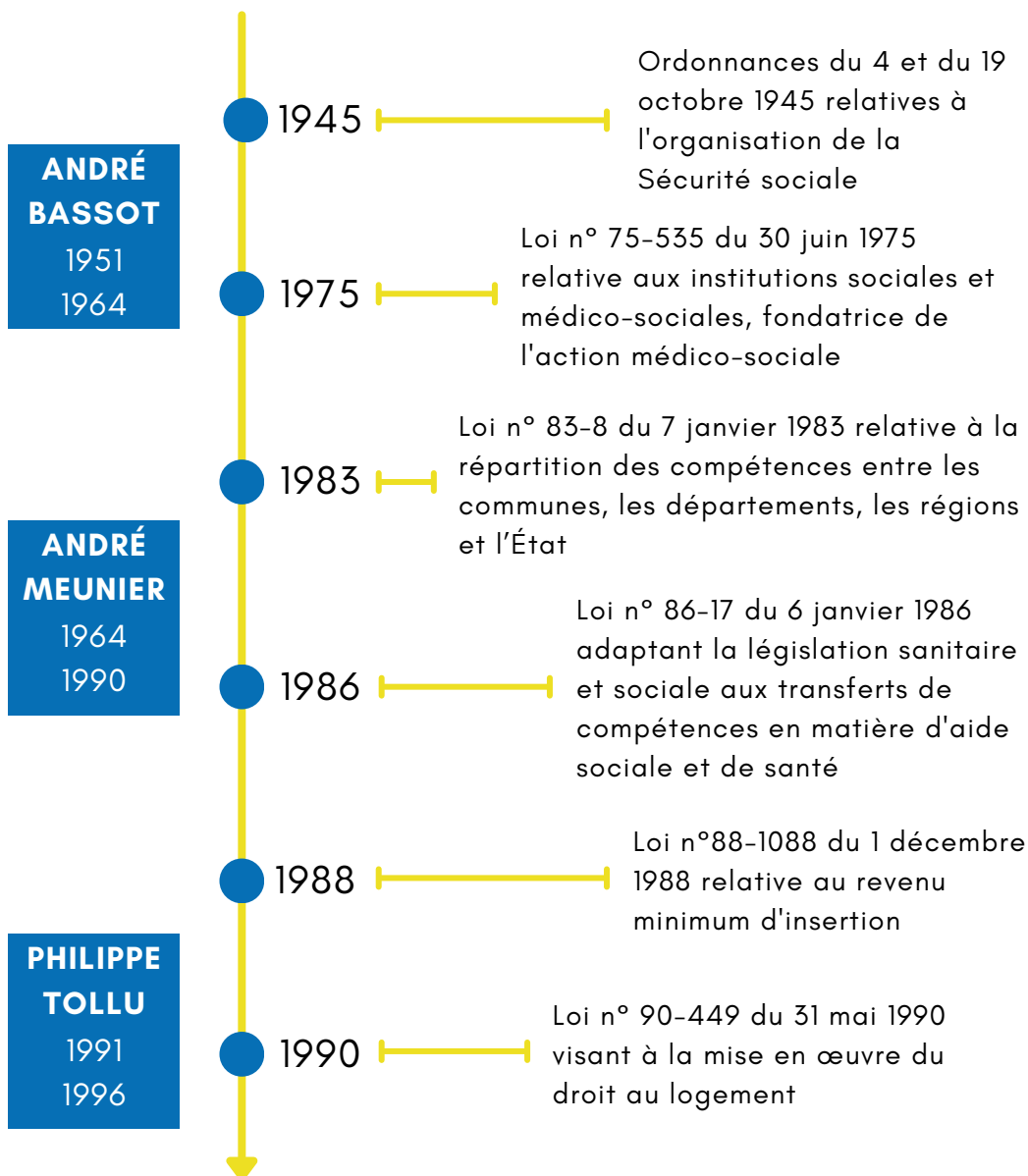
Source : Union sociale n°2.1948.



1951-2021

Présidence de l'Uriopss Île- de-France

Grands textes des solidarités et de la santé



Grands textes des solidarités et de la santé

Présidence de
l'Uriopss Île-
de-France

Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998
d'orientation relative à la lutte
contre les exclusions

1998

**MICHEL
THIERRY**

1996
2005

Loi n° 2002-2 du 2 janvier
2002 rénovant l'action
sociale et médico-sociale

2002

**CHRISTINE
AUBERGER**

2005
2012

Loi n° 2004-806 du 9 août
2004 relative à la politique de
santé publique

2004

**MARYSE
LÉPÉE**

2012
2016

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005
pour l'égalité des droits et des
chances, la participation et la
citoyenneté des personnes
handicapées

2005

**CHRISTIAN
BONAL**

2016
2018

Loi n° 2007-293 du 5 mars
2007 réformant la protection
de l'enfance

2007

**DANIEL
GOLDBERG**

2019
AUJOURD'HUI

Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009
portant sur la réforme de l'hôpital
et relative aux patients, à la santé
et aux territoires

2009

BÂTIR UNE UNION POUR LES PLUS VULNÉRABLES

La réunion constitutive de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss) se tient en avril 1947 (dépôt des statuts le 30 juillet 1947, publication au Journal Officiel le 9 août 1947).

29 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. Union régionale Interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales d'Ile-de-France. But : susciter la création et le développement des unions départementales des œuvres privées d'action sanitaire et sociale. Siège social : 21, rue Viète, Paris.

Source : Extrait du Journal officiel de la République Française. 14 juillet 1951.

Réunion Constitutive
du 25/6/51

Le Bureau est ainsi constitué :

- M. André Banot Président
- M. Jean André Requier Vice Président
- M. Hubert Bidou Trésorier

Paris, le 25/6/51

[Signature]

Source : Extrait du cahier de comptes-rendus de CA de l'Uriopss Ile-de-France (1951-2007). 25 juin 1951.

Entre 1945 et 1948, un réseau de cinquante et une Unions départementales interfédérales des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Udopss) et huit Unions régionales interfédérales des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uriopss) se développe dans toute la France. La réunion constitutive de l'Uriopss Île-de-France se déroule le 25 juin 1951.

La naissance de la
sécurité sociale est au
cœur de la création du
réseau Uniopss-Uriopss.

			1955	
			<u>Entrées</u>	
Mois	Inscrit	Dénomination et adresse		
Janvier	3	Courte familiale et social 72 av. Gambetta	Bouq	
-	4	Société M. F. (Amphithéâtre) 62 Chaudrier Darny	Pavil	
-	6	Rue Française et l'Etat de la France St. Et. Robert	Batis	
-	M ^r e Rie Lainé	68 rue François Tison (Hippodrome)	Paro	
-	N° A Lassarrie	174 av. G. Ledetier (LH)	Boug	
-	M ^r c Hélinari	G rue Beauteillies (LH)	Paro	
-	M ^r c Froide	30 r. de Tolbiac (L'Hop de la Gare)	Paro	
10	M ^r c Bruin	72 av. Philippe Auguste (LH)	Chai	
-	M ^r c Patty	14 rue H ^m t Canturier LH	Plan	
-	Louis S ^t Germain	42 rue de Billancourt.	Bou	
11	M ^r s Szozdzinski Marique	113 av. Hortense Fabert n°	Socia	
-	M ^r c Girard Lucr.	v.r. duilly Mazardin LH	Socia	
12	M ^r c Grand Dalle	65 Rt. Jap Peri	LH	St-
13	Louise MAILLARD	46 rue Doucaumont	Imm	
-	M ^r c Cain	60 rue Max Bodemoij	Paro	
-	Eugène Fontaine Bicycl	20 rue de Lisbonne	Paro	
-	Fauvel L. Guille met	13 rue Soult Br. Paris O.	Pa	
-	Lucien Desautel	22 rue Marguerite (LH)	Bo	

Il est alors nécessaire d'agir collectivement, en faveur du maintien des actions et des structures des oeuvres et associations déjà existantes, face à la nouveauté d'un vaste appareil financier et administratif.

STRUCTURER LES PREMIERES MISSIONS DE REPRESENTATION

COMMISSION REGIONALE D'AGREMENT

Du 1er Janvier 1964 au 31 Décembre 1964 ont eu lieu 8 réunions de la Commission Régionale d'Agrément, au cours desquelles ont été examinés 503 dossiers, dont 187 dossiers d'Etablissements Privés (39 nouveaux agréments - 27 pour extension d'activité - 81 pour révision d'agrément - 13 pour changement de capacité - 11 pour transfert - 6 pour fermeture - 6 pour extension de limite d'âge - 4 pour changement de gestion).

COMMISSION REGIONALE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Du 1er Janvier 1964 au 31 Décembre 1964 7 réunions de la Commission Régionale d'Action Sanitaire et Sociale ont eu lieu à la Direction Régionale de la Sécurité Sociale.

Au cours de ces réunions, ont été examinés les budgets d'Action Sanitaire et Sociale des Caisses de Sécurité Sociale et des Caisses d'Allocations Familiales, intéressant les départements de Seine, Seine et Oise, Eure et Loir, Seine et Marne, Oise.

COMMISSION REGIONALE DE COORDINATION DES ETS DE SOINS

8 réunions ont eu lieu au cours de l'année qui se sont tenues à PARIS, à la Direction Départementale de la Santé.

Au cours de ces réunions, 5 dossiers d'Ouvres Privées à but non lucratif, regroupées dans notre Union ont été examinés pour extension de capacité.

COMMISSION PARITAIRE AVEC LA CAISSE REGIONALE DE SECURITE SOCIALE

4 réunions, au cours desquelles ont été examinés notamment :

- Propositions et révisions de classement des dispensaires, notamment pour 25 Dispensaires Privés ;
- Contrôle des Etablissements de Soins ;
- Tarifs, applicables dans les Dispensaires - Principe des abattements ;

COMMISSIONS DEPARTEMENTALES :

- Commission Tripartite de Fixation des Prix de Journée : 3 réunions à PARIS - 2 réunions à VERSAILLES - 1 réunion à MELUN - 1 réunion à BEAUVAIS, réunions qui ont eu lieu à la Préfecture et au cours desquelles ont été examinés les Prix de Journée de :
 - 70 Ets d'Enfants Inadaptés,
 - 37 Ets sanitaires divers.
- Comité Consultatif de PMI : 1 réunion à PARIS à la Préfecture,
- Commission des Migrants : 1 réunion à PARIS à la Préfecture,
- Comités Départementaux des Journées Nationales :

Source : Uriopss Liaisons informations - Activités 1964 et 1966. Uriopss Île-de-France.

Les années 1950 et 1960 se caractérisent par la création d'un maillage médico-social, social et sanitaire *via* la délégation de l'Etat à des associations gestionnaires, en contrepartie d'un financement des "prix de journées". A ce titre, l'Uriopss Île-de-France est mandatée au sein des instances régionales et départementales.

RECEVOIR LA MÉDAILLE D'ARGENT DE LA VILLE DE PARIS

Madame Odette Launay, vice-présidente du Conseil municipal et députée de Paris, remet la grande médaille d'Argent de la Ville de Paris à l'Uriopss Île-de-France lors de son 15ème anniversaire.

Les actions de l'Uriopss en tant que "corps intermédiaire entre les pouvoirs publics et semi-publics et les organismes privés", pour reprendre les termes du Docteur Meunier, alors président de l'Uriopss Île-de-France gagnent peu à peu une reconnaissance publique.



A gauche. Document attestant de la remise de la médaille d'Argent de la Ville de Paris.
Source : Livre du Congrès régional Paris 1966. Uriopss Île-de-France. 1966.

A droite. Discours de Madame Launay. On reconnaît Madame Bassot, le Docteur Meunier, alors président de l'Uriopss Île-de-France, Monsieur Bidou et Monsieur Nitre, administrateurs et l'équipe salariée. Source : Livre du Congrès régional Paris 1966. Uriopss Île-de-France. 1966.

PROMOUVOIR L'INNOVATION ET LA FORMATION

Avec les années 1970 s'amorce un mouvement de transformation sociale et économique dans une France en "crise". Afin de poursuivre son action collective en faveur des besoins des personnes vulnérables de plus en plus importants, l'Uriopss Île-de-France accompagne des projets innovants, tel que le projet "Santé service".

EXPERIENCE DE "SANTE SERVICE".

"Santé Service" est la première réalisation privée d'hospitalisation à domicile, elle s'adresse aux malades sortants des centres et des services anticancéreux, sa vocation est donc particulière et elle s'exerce 24 heures sur 24.

Dans nos précédents Congrès Régionaux, nous nous sommes fait l'écho de l'évolution de cette expérience.

Dès 1962, la Sécurité Sociale accordait un prix de journée à "Santé Service" avec qui l'URIOPSS avait examiné les possibilités de financement d'une réalisation aussi importante qui en 1967 atteignait plus de 77 000 journées, et exerçait son action en liaison avec l'Institut Gustave Roussy, le Centre René Huguenin, l'hôpital Curie, les services spécialisés de Foch et St-Michel.

Aussi proche que possible de la structure hospitalière, "Santé Service" utilise une infirmière principale expérimentée qui intervient lors de la prise en charge et au retour en consultation du malade.

Source : *Compte-rendu d'activités 1968. Uriopss Île-de-France.*

● SESSIONS DE PERFECTIONNEMENT

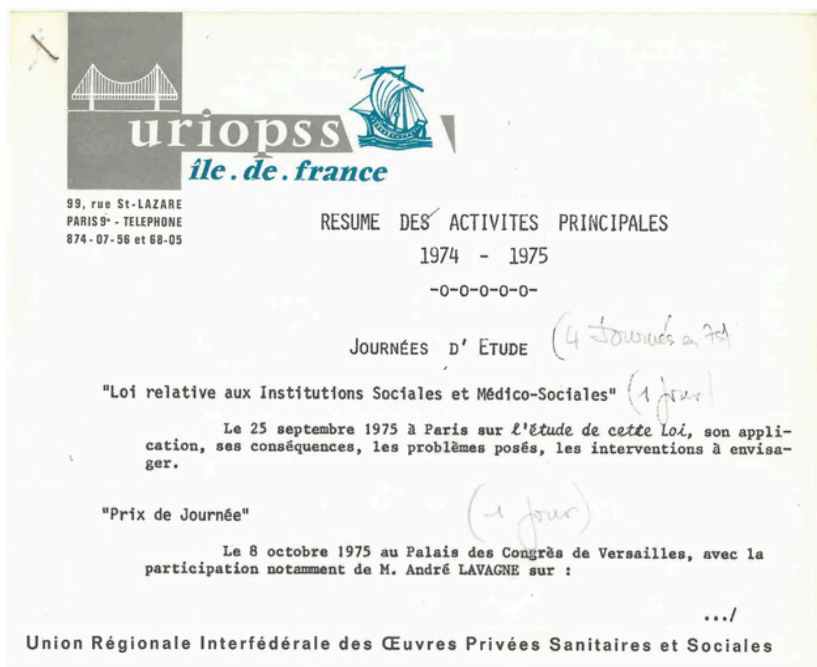
L'U.R.I.O.P.S.S. a organisé une session de perfectionnement des cadres et personnels de direction et une session de perfectionnement du personnel d'exécution des établissements privés en matière administrative et comptable.

Réduits à un nombre nécessairement limité de participants, les groupes ont dû être doublés dans chaque session du fait de la demande. Plus de cent personnes ont suivi cet enseignement.

Source : *Compte-rendu d'activités 1971. Uriopss Île-de-France.*

A cette époque, l'Uriopss Île-de-France déploie un appareil de formation des cadres et personnels de direction concernant les tâches administratives et comptables.

ÉTENDRE LES CHAMPS D'ACTION



Source : Compte-rendu d'activités 1974-1975. Uriopss Île-de-France.

En 1975, l'Uriopss Île-de-France organise une journée d'étude dédiée à la Loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, fondatrice de l'action médico-sociale. Dès 1976, l'Union diversifie les thématiques de ses réunions de travail : "enfance et adolescence inadaptées : services de soins et d'éducation spécialisés à domicile" ; "crèches" ; "dispensaires" ; "handicapés et inadaptés" ; "formation des éducateurs"...

Elle développe également un comité d'étude et de recherche, dont l'un des axes de travail est dédié à "l'inadéquation entre la formation et la profession d'éducateur".



ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS DANS LA DÉCENTRALISATION

La Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État et la Loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé modifient la répartition des compétences dans le champ médico-social au profit du département.

La Décentralisation a placé l'URIOPSS devant le nécessaire rapprochement avec le Département.

Dès 1985, préoccupés par sa mise en oeuvre, nous rencontrons à plusieurs reprises les Présidents et Vice-Présidents chargés des Affaires Sociales de chacun des huit Conseils Généraux afin d'examiner avec eux les possibilités de partenariat avec les Associations dans la mise en oeuvre de leur politique d'action sociale et de les sensibiliser aux problèmes et préoccupations du secteur.

Les Associations, confrontées à un changement de processus de décision, devaient se situer comme acteurs de la politique sociale s'inscrivant dans un projet social collectif. Elles se devaient, et se doivent encore, de faire reconnaître leur légitimité, d'affirmer leur rôle et leur place, de faire valoir les champs de leur compétence, leur "savoir faire". C'est dans cet esprit que nous introduisons à notre Journée d'Octobre "le marketing social", thème quelque peu provocateur à l'époque.

En 1986, nous organisons des rencontres Elus/Associations dans chacun des départements, afin de favoriser contacts, échanges, informations réciproques, et de renforcer la nécessaire complémentarité entre les différents partenaires pour une meilleure prise en compte des réalités et difficultés du terrain.

En 1987, la nécessité de renforcer notre Equipe ne plus pu attendre - il fallait conforter notre organisation pour répondre aux attentes, ce fut une année de transition au cours de laquelle nous rencontrons tous les Services départementaux au sujet des schémas et règlements d'Aide Sociale et préparons nos **Journées Départementales 1988**.

Source : *Compte-rendu d'activités 1988. Uriopss Île-de-France.*

L'Uriopss Île-de-France participe à la première "Commission régionale de tarification", créée à partir de janvier 1988 à titre expérimental, dans deux régions dont l'Île-de-France, pour permettre une accélération du traitement des dossiers contentieux.

LUTTER CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE

Sous l'impulsion du père Joseph Wresinski, la Loi n°88-1088 du 1 décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion (RMI) apporte une réponse essentielle en matière de garantie de ressources minimales d'existence.



■ PAUVRETE PRECARITE

• Nous avons consacré une Journée d'Etude au **RMI**, afin de faire le point sur les premiers pas de la mise en oeuvre du dispositif dans les départements de la Région - cadrer les enjeux pour les Associations, notamment en matière d'insertion.

Source : *Compte-rendu d'activités 1988. Uriopss Île-de-France.*

En complément de la collaboration de l'Uniopss avec le Conseil économique et social "Grande pauvreté et précarité économique et sociale", l'Uriopss Île-de-France organise une journée d'étude consacrée au RMI afin de pouvoir assurer sa déclinaison au niveau régional. L'Uriopss Île-de-France participe également à une étude dédiée au dispositif menée et publiée par le réseau Uniopss-Uriopss en 1994.

UNIOPSS

FORCES ET FAIBLESSES DE L'IMPLICATION
ASSOCIATIVE DANS LE DISPOSITIF RMI
EN 1993

Etude réalisée par

Laurence DOSSEH et Gustave DORE

avec le concours des Chargés de mission
du Groupe Réseau Insertion
de l'UNIOPSS

juillet 1994

Source : *Etude dédiée au dispositif RMI dans le secteur associatif. Uriopss Île-de-France. 1994.*

PARTAGER LES VALEURS DE L'UNION

Nouvellement président, Philippe Tollu souligne l'importance d'une charte de l'Uriopss Île-de-France, qui prône ses valeurs fondatrices.



ÎLE-DE-FRANCE

LA LETTRE DU PRÉSIDENT

DE L'ORIGINE

L'URIOPSS Île-de-France a été fondée au lendemain de la guerre, au moment où l'étendue des détresses sur le plan sanitaire et social était illimitée et les moyens propres à y remédier dérisoires.

Les Pouvoirs publics, déterminés à prendre les mesures administratives, financières et législatives pour faire face à cette situation mirent alors en place le régime de Sécurité sociale.

Au même moment, les œuvres privées se trouvaient enfermées dans un particularisme datant de leur fondation, appauvries, sans lien entre elles, exposées à n'apparaître dans le recensement des ressources nationales, que comme des éléments disparates et mineurs et non comme une force vive au service de la Nation.

C'est dans ce contexte que furent créées par quelques hommes issus de la vie associative, conscients du rôle primordial de l'initiative privée, de sa place prépondérante dans le tissu social et sanitaire et de la nécessité de rompre son isolement pour la faire reconnaître comme indispensable à l'action que voulait promouvoir, l'État en 1947 l'URIOPSS puis, en 1951, l'URIOPSS Île-de-France.

À AUJOURD'HUI...

Quarante cinq ans plus tard, on mesure le chemin accompli et aussi la justesse prophétique du projet.

L'URIOPSS Île-de-France regroupe plus de 800 associations qui gèrent quelques 1 500 établissements et services, et représente 70 000 foyers et places. Ces quelques chiffres font de notre Union la première organisation régionale représentative du secteur sanitaire et social ; elle siège dans toutes les commissions officielles régionales et départementales.

Quant à l'URIOPSS, elle regroupe, outre les 22 URIOPSS – une par région –, 150 associations nationales. Exemple réussi de constitution pyramidale, basée sur la notion de subsidiarité bien avant que cette notion ne devienne à la mode et démonstration de la vision prophétique des « pères fondateurs ».



U
R
I
O
P
S
S

LES VALEURS

■ L'HOMME

La personne est première.

Le respect de la dignité humaine est le principe qui doit guider toute action.

Il importe de répondre aux aspirations de chaque personne et de toutes, dans leur diversité, en cherchant des solutions individualisées, redonnant à chacune la possibilité de trouver, retrouver ou conforter ses propres raisons d'exister ou de se réaliser.

L'action est guidée par le souci de ne pas faire de la personne un objet de soins et d'assistance mais d'assurer une prise en charge de qualité, de rendre le sujet autonome, maître autant que faire se peut de son destin.

■ UNE SOLIDARITÉ

L'homme a besoin de l'homme.

La relation entre les personnes est indispensable pour assurer à chacun sa place dans la société.

Leur intervention, les uns auprès des autres, devient primordiale lorsque les difficultés de la vie laissent l'individu démuné, désorienté, blessé, lui faisant courir le risque de la marginalisation, voire de l'exclusion.

L'exercice de la solidarité volontaire – qu'elle soit civique, familiale, de voisinage ou d'affinité – apparaît comme une composante essentielle de la vie de l'être humain, capable en outre de fournir une des réponses à la quête de sens de tout individu.

La Société se réalise à travers sa capacité à respecter et intégrer les plus défavorisés.

■ UNE VOLONTÉ D'ACTION

L'œuvre est affirmée comme le résultat d'un engagement dans l'accomplissement d'une mission, fruit d'une action créatrice.

Elle est le refus de la marginalisation et de l'exclusion.

La forme associative, mutualiste, congréganiste... est le moyen de sa réalisation.

■ UNE NÉCESSITÉ : L'UNION

L'Union principe fondamental de la démarche associative, participe au grand acte de solidarité, dans le respect de la diversité et de la personnalité.

Elle rend sa place à l'homme ; l'économique, le technique ou la science devant être à son service.



RECEVOIR LA RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Décret du 28 janvier 1999 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique

NOR : INTA9900014D

Par décret en date du 28 janvier 1999 :

Est reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite « Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux d'Ile-de-France », dont le siège est à Paris (11^e), 54, avenue Philippe-Auguste ;

Sont approuvés les statuts (1) de cette association.

(1) Ces statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.

Source : Extrait du décret du 28 janvier 1999. La reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique. Journal officiel de la République Française. 4 février 1999.

En 1999, l'Uriopss Île-de-France est reconnue d'utilité publique. Ce statut permet notamment de recevoir des donations et des legs.

Source : Extrait du cahier de comptes-rendus de CA de l'Uriopss Île-de-France (1951-2007). 25 mars 1998.

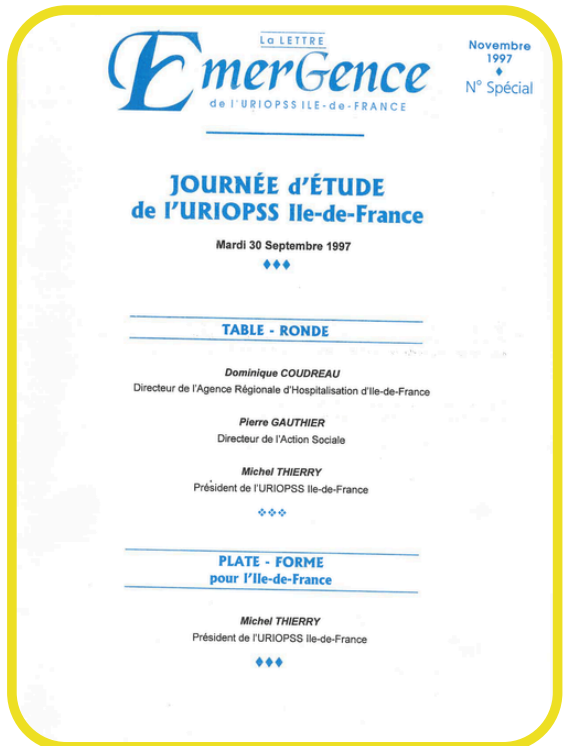
Extrait du Conseil d'Administration du
du 23 Mars 1998

“Reconnaissance de l'Utilité Publique de l'Union Île de France: Après débat sur l'ensemble des modifications demandées, le Conseil d'Administration, à l'unanimité donne tout pouvoir au Président pour négocier avec le représentant du Conseil d'Etat”.

AGIR POUR UNE POLITIQUE HOSPITALIÈRE TERRITORIALE

La Loi n° 1997-60 du 24 janvier 1997 rend les Agences régionales d'hospitalisation (ARH) opérationnelles afin de mettre en œuvre la politique hospitalière du Gouvernement au niveau régional.

L'Uriopss Île-de-France organise le 30 septembre 1997 une journée d'étude, avec la participation de Dominique Coudreau, directeur de l'ARH de la région francilienne : « [...] le défi que le gouvernement s'est donné avec les Agences c'est de voir s'il était possible de concevoir au niveau régional, une nouvelle forme d'administration. »

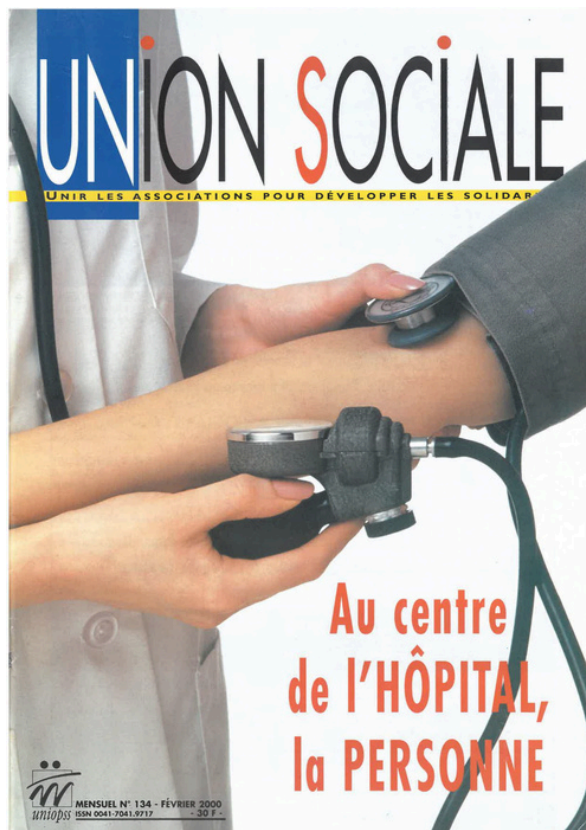


Source : Extrait d'Emergence journée d'étude de l'Uriopss Île-de-France. 30 septembre 1997.



RENFORCER ET AFFIRMER LE DROIT DES PERSONNES

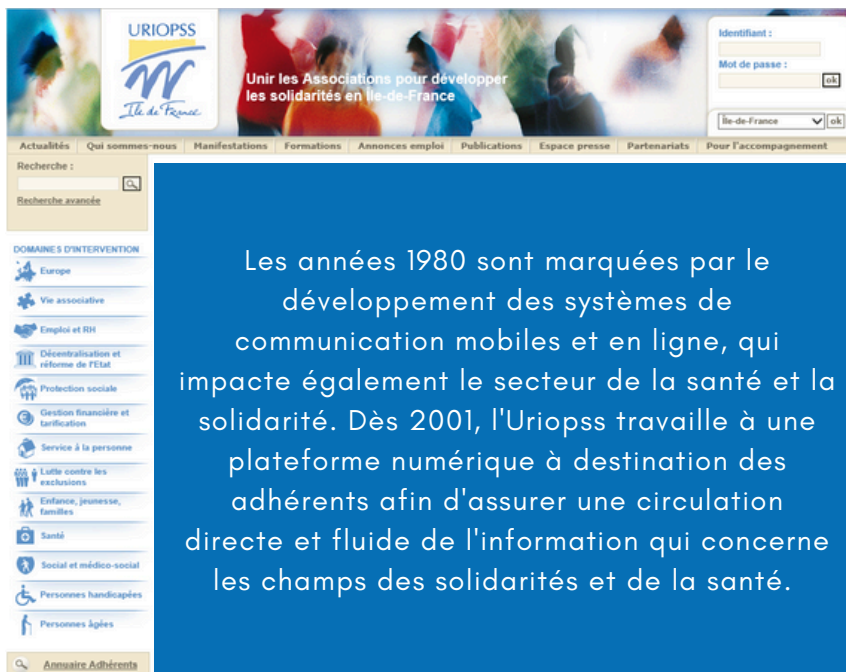
A partir des années 2000, la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées tendent à affirmer les droits des personnes et à valoriser leur participation, dans une dynamique d'inclusion sociale.



Ces mutations sociales se répercutent sur les organisations du champ des solidarités et de la santé. L'Uriopss met ainsi en place des "interventions techniques", aujourd'hui appelées "accompagnements" afin d'assurer les meilleures conditions de travail possibles pour les professionnels tout en défendant les droits des personnes accompagnées.



DÉMATÉRIALISER ET MUTUALISER LES SERVICES



Source : Extrait de la base d'expertise. Uriopss Île-de-France.

Source : Extrait de l'un des premiers Uriopss et vous. Uriopss Île-de-France. Février 2014.



Édito : Territoires, Territorialiser, Territorialisation...
Maryse Lépée, Présidente de l'Uriopss Île de France



La loi MAPAM - Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles - du 27 janvier 2014 constitue la « première étape » d'une réforme territoriale d'envergure. Elle crée trois métropoles au 1er janvier 2016 :

MUNICIPALES 2014

→ Le réseau Uniopss-Uriopss se mobilise !



Ce travail de dématérialisation de la communication préfigure également la mise en place d'une newsletter, l'Uriopss et vous, toujours diffusée aujourd'hui.

AGIR POUR LA DÉMOCRATIE EN SANTÉ

La Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires consolide de nouvelles formes de gouvernance *via* le recul de l'Etat Providence et la gestion rationalisée (accréditations, contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens...).

L'Uriopss favorise le dialogue entre l'Agence régionale de santé (ARS), qui remplace l'ARH, afin de pouvoir discuter des enjeux de la restructuration du paysage associatif en favorisant la participation des personnes les plus vulnérables.



Source : Extrait l'intervention de Claude Evin du 21 janvier 2010 visant à présenter l'ARS Île-de-France aux adhérents. <https://www.dailymotion.com/video/xcllex>. 21 janvier 2010.



« Garder l'initiative et ne pas se faire imposer d'en haut un modèle qui n'est pas forcément le sien. »

Christine Auberger, 21 janvier 2010

INITIER DES SYNERGIES AVEC L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Chers adhérents,

Soucieux de toujours rendre des services utiles aux adhérents, le Conseil d'Administration de l'URIOPSS Ile-de-France a décidé de créer pour vous, en 2011, un réseau d'achat partagé. Il prend la forme d'une centrale de référencement associative de produits et services.

Ce système est opérationnel car il existe depuis quelques années dans sept régions, sous l'impulsion des URIOPSS qui ont créé des associations régionales appelées ADERE, fédérées dans le cadre d'une union nationale : U.N.ADERE.

La constitution d'une association en Ile-de-France est effective depuis le 21 décembre 2010, sous la présidence de l'administrateur de l'URIOPSS Pierre Marcenac, pour être opérationnelle début 2011.

Vous pourrez donc bénéficier, en tant qu'adhérents, de tarifs avantageux proposés par des fournisseurs retenus par l'U.N.ADERE sur une gamme diversifiée de produits allant de l'alimentaire aux consommables, matériel et services.

Le dossier joint vous donnera toutes les précisions nécessaires pour adhérer, si vous le souhaitez.

Espérant que dans cette période de difficultés budgétaires, ce service répondra à vos attentes,

Je vous adresse mes cordiales salutations et mes meilleurs vœux.

La Présidente de l'Uriopss

Source : Extrait de la lettre aux adhérents de Christine Auberger, annonçant la création d'un réseau d'achat partagé. Uriopss Ile-de-France.

A partir des année 2010, l'Uriopss Île-de-France cherche à collaborer avec des acteurs diversifiés. Ainsi, le Club des partenaires est mis en place sous le mandat de Christine Auberger.

Bandeau des logos des
partenaires. Source : Uriopss
Île-de-France



COORDONNER LES PARCOURS DANS LE TERRITOIRE

L'enjeu d'une réponse adaptée à chacun sur les territoires est au cœur de l'action de l'Uriopss Île-de-France depuis sa création.

Les six propositions de l'Uriopss pour la transition inclusive

1. FAVORISER L'ARTICULATION ENTRE L'HABITAT ET L'ACCOMPAGNEMENT
2. RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE D'UN ACCOMPAGNEMENT MODULAIRE ENTRE LES ESAT ET LE MILIEU ORDINAIRE
3. SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX SOINS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
4. RECONNAÎTRE LE CAS PAR CAS EN MATIÈRE D'INCLUSION SCOLAIRE
5. ENGAGER UNE RÉFLEXION GLOBALE EN MATIÈRE DE TRANSPORTS
6. DÉVELOPPER L'ACCÈS DE TOUS À L'OFFRE DE DROIT COMMUN EN MATIÈRE DE LOISIRS, DE CULTURE ET DE SPORTS

Source : Extrait du Rapport d'activité 2019. Uriopss Île-de-France.

Cet ancrage local se concrétise notamment par le développement des Rencontres territoriales, initiées dès les années 1970 afin de favoriser le contact direct auprès des adhérents. Cette présence territoriale s'appuie aussi sur un réseau de mandataires de plus en plus important.



Source : Images des Rencontres territoriales 2015. Uriopss Île-de-France.



INTERPELLER SUR LES ENJEUX DE 2021 ET CONSTRUIRE L'AVENIR



Source : Couverture du plaidoyer pour les élections régionales et départementales 2021. Uriopss Île-de-France.



Source : Visuel du projet stratégique 2021-2024 de l'Uriopss Île-de-France.

Au fil de l'histoire, de grands axes forgent l'identité de l'Uriopss Île-de-France, en miroir avec l'évolution des champs de la solidarité et de la santé :

- La primauté de l'humain, dans les mots et les actes
- La facilitation du dialogue avec les pouvoirs publics
- L'action en faveur d'une intelligence collective et de coopérations avec des acteurs diversifiés
- Le développement de la formation et de l'innovation, pour proposer la meilleure réponse possible aux besoins

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2020



Daniel GOLDBERG

Président - Personne qualifiée



Patricia SITRUK

Vice-présidente - Directrice générale,
Œuvre de Secours aux Enfants (OSE)



Gaël ESCAFFRE

Trésorier - Directeur général, Essor



Alain LECERF

Secrétaire - Personne qualifiée



Alain BEUZELIN

Administrateur, Arpavie



Michel CALMON

Directeur général, Fondation Santé
Service



Nadia DJEMAOUNE

Directrice d'établissement, Fondation
Partage et Vie



Isabelle GRÉMY

Directrice, Observatoire régional de
santé d'Île-de-France (ORS)



François MORILLON

Directeur général adjoint, Equalis



Nelly PROVOST

Trésoirière, Entraide Universitaire



Jean-Robert REBMEISTER

Président, AFASER



André SCHILTE

Personne qualifiée



Jean-Luc COUSINEAU

Vice-président - Directeur général,
Cordia



Brigitte VIGROUX

Vice-présidente - Conseillère du
président, Société Philanthropique



Anne FABRÈGUE

Trésoirière adjointe - Directrice générale,
Groupe hospitalier Diaconesses Croix
Saint-Simon



Jean-François HAVRENG

Secrétaire adjoint - Directeur scientifique
et médial, Papillons Blancs de la Colline



Marie-France CADOT

Secrétaire, Fondation Ellen Poidatz



Rose-Aimée DEQUIDT

Directrice de projets, Fondation
Apprentis d'Auteuil Île-de-France



Laurent DUPOND

Directeur général, Association Vers la
Vie pour l'Education des Jeunes



Agnès LEROLLE

Président, Fraternité Paris des Petits
Frères des Pauvres



Manuel PELISSIÉ

Directeur général, IRTS Paris Île-de-France



Sophie PÉRON

Directrice générale, Association du
Moulin Vert



Alberto SERRANO

Directeur régional Île-de-France, Croix-
Rouge Française



Fabienne ZELLNER

Directrice générale, Sauvegarde de
l'Adolescence à Paris

Agir pour tous, être proche de chacun

LE MOT DU PRÉSIDENT, DANIEL GOLDBERG



L'Uriopss Île-de-France a construit, pendant ces 70 années, une chaîne de solidarités des plus solides au service des personnes vulnérables, et par là même au bénéfice de la société toute entière. Des fondateurs de 1951 jusqu'à aujourd'hui, toutes les générations de femmes et d'hommes engagés qui se sont succédés ont été aux rendez-vous de leur époque pour encore mieux accompagner et soutenir, et pour mettre toujours l'humain au cœur des choix collectifs. Prenant appui sur ces valeurs fortes et toujours d'actualité, il nous revient aujourd'hui de continuer de porter cette même ambition d'agir pour tous et d'être proche de chacun, et, pour demain, de nous tenir toujours en défricheurs d'un avenir commun et partagé.

Uriopss Île-de-France

16 rue des terres au curé
75013 Paris

01.44.93.27.00

